

COUR CRIMINELLE.

Mardi, 27 Novembre.

Auguste Leroux, pour avoir acheté des marchandises volées à M. Balloco—un an d'emprisonnement, aux travaux de force et aux chaînes.

Robert Coffin, pour avoir battu un homme de la garde—trois mois d'emprisonnement.

Peter Copman, pour avoir volé un esclave—deux ans aux travaux de force.

Mercredi 28.

Charles Webster, h. de c. l. pour avoir contrefait un ordre—un mois de prison solitaire et trois ans de travaux de force.

Terville Labranche, h. de c. l. pour avoir battu un homme de la garde—trois mois d'emprisonnement.

Le Cercle du Commerce, annoncé par M. Lafont, est un genre d'établissement nouveau pour ce pays, mais très goûté dans les villes commerciales d'Europe. On y trouve des journaux de toute espèce, et les pamphlets périodiques les plus célèbres. Une société choisie s'y rassemble chaque jour, pour s'y entretenir de nouvelles, et pour s'y distraire par des lectures variées, ou par des jeux de société.

C'est sur ces bases qu'est établi le Cercle de M. Lafont, et l'on doit convenir que, dans un pays où le spectacle est l'unique diversion aux occupations journalières; il ne soit très agréable pour des personnes qui n'aiment ni le bruit, ni le mouvement inséparable des lieux publics, de trouver, dans le quartier le plus central et près de la bourse, des appartemens bien éclairés, élégamment décorés; où elles pourront passer les heures de leur loisir, de la manière la plus convenable. Nous ne doutons nullement, en conséquence, de la réunion du Cercle du Commerce.

Le navire Meridian, arrivé hier en 51 jours du Havre, n'a apporté que très-peu de journaux: nous n'avons pu nous en procurer. Nous apprenons des passagers qu'il n'y avait rien d'important à leur départ. Une maison respectable de cette ville a eu la complaisance de nous prêter un rapport de l'état de la place du Havre au 30 Septembre, qu'on trouvera sous le titre de Commercial.

Boston, 3 Novembre.

De Buenos-Ayres. Nous avons reçu d'un ami, un journal de cette ville, du 26 Juillet, par lequel nous apprenons que la nouvelle administration s'attache à faire le bien-être du pays, et des mesures ont été à cet effet adoptées. La nomination du général Lavalleja, au commandement des troupes nationales, produira une harmonie dans les intérêts de la Banda Orientale avec ceux de la république. Les provinces de l'intérieur placent plus de confiance en Lavalleja qu'en Alvear, ci-devant commandant en chef. Afin de maintenir le crédit public, on a prohibé l'exportation de l'or et de l'argent monnoyé et en barres. Une commission composée de cinq personnes a été nommée pour s'enquérir de la cause de la rareté des bœufs, dans la campagne. On a proposé dans le congrès, de faire un emprunt de cinq millions, et d'augmenter le droit sur les articles d'importations, pendant la guerre; mais ces propositions n'ont pas été adoptées. Parmi les mesures employées pour mettre en vigueur la guerre contre le Brésil, le président par intérim a accordé 8000 piastres de son salaire.

Boston 3 Novembre.

La corvette des Etats-Unis le Falmouth, sera lancée au Chantier Charlestown, ce matin à onze heures moins dix minutes.

Paris, 23 Septembre.

Aujourd'hui toute incertitude a disparu, un courrier extraordinaire a quitté Constantinople dans la journée du 2 Septembre, et est arrivé le 19 au soir à Paris. Ses dépêches sont du 1er du mois.

Le reiss-effendi a répondu le 31 août, que la Porte se référerait à sa première déclaration du 9 juin, et qu'elle n'avait rien à y ajouter.

L'opinion générale, à Constantinople, était que les ambassadeurs des puissances signataires du traité de Londres quitteraient immédiatement la capitale de l'Empire ottoman, si le jour du délai expiré, la réponse du Divan continuait à être négative, ou simplement évasive. On se trompait. Le 1er sept. aucun des trois ambassadeurs n'avait demandé ses passeports.

Des dépêches avaient été expédiées aussitôt aux amiraux commandant les flottes combinées, pour les instruire de la réponse du Divan. On les croyait généralement munis de pouvoirs spéciaux pour le cas d'un refus. Tout l'intérêt se porte donc aujourd'hui sur la conduite que vont tenir les flottes européennes vis-à-vis des

escadres turques et égyptiennes, aussitôt que les nouvelles du 1er septembre seront parvenues aux amiraux qui les commandent.

M. Gallatin, ministre américain, avec sa famille, devait s'embarquer pour les Etats Unis, dans un des paquebots de N. York, le Sylvanus.

Conseil de Ville.

Suite de la séance de Samedi.

M. White, au nom du comité chargé d'entendre les propositions de transaction faites par M. Hennen, au sujet de deux terrains, rapporte qu'il transférera les terrains moyennant une décharge de tout ce qui peut être dû en arrérages, et les renseignements qu'a pris M. Canonge, à cet égard, pourront éclairer la discussion.

M. Canonge—M. White vous dit que je m'étais chargé de recueillir des renseignements, et j'en ai en effet d'intéressants à vous communiquer.

En 1813, M. Hennen fut chargé indirectement de poursuivre la succession de Robert Alexander, qui devait des rentes à cens sur ces deux terrains. Il était mort en laissant des dettes: en conséquence, les poursuites furent faites par M. Hennen pour recouvrer une somme de 800 piastres plus les rentes. Muni d'un jugement, cet avocat fit exécuter la terre et au moment de la criée il s'en rendit adjudicataire. Les choses en restèrent là; on crut le procès terminé et on laissa s'accumuler la rente. Enfin, M. Moreau Lislet, avocat de la ville, crut reconnaître que M. Paulding était le vrai propriétaire des terrains, le jugement en vertu duquel ils avaient été vendus, portait que l'adjudication payerait non-seulement le cens, mais encore les sommes arriérées. En conséquence, l'avocat poursuivit M. Paulding; ainsi poursuivi, la difficulté était de prouver par un titre que ce monsieur était propriétaire. M. Hennen était devenu défenseur dans cette affaire, et comme la vente avait été faite à l'enchère et qu'il n'existait pas de titre chez le notaire, on fut obligé de déférer le serment à M. Paulding. M. Hennen qui savait à quoi s'en tenir et qui avait le titre, et qui en même temps était l'avocat, trouva moyen d'é luder le serment.

Dans cet état de choses, M. Christy, membre alors du conseil de ville, découvrit que M. Hennen était le propriétaire réel des deux terrains. Alors il répliqua de deux façons et dit: étant lors de l'acquisition des terrains, l'avocat de la corporation, je les ai acquis pour elle. On lui demanda d'exhiber l'autorisation du conseil pour acheter. Alors son second moyen fut d'invoquer la loi de prescription, qui dit, qu'au bout de cinq ans écoulés sans réclamation, on n'a plus de droit aux arrérages échus. On répondit au nom de la ville que si la loi accorde la prescription, c'est comme une sorte de punition pour le propriétaire négligent. Mais que le conseil ne pouvait réclamer ses rentes d'un propriétaire inconnu, ignorant le dol ou la fraude dont il était victime. La cour, néanmoins; s'en tenant à la lettre de la loi, a condamné la corporation, et c'est en cédant à des subtilités, qu'on a rejeté des moyens qu'on ne pouvait croire qui ne seraient pas accueillis: car, en principe, on ne peut profiter de son tort, de son dol. Il est vrai que la prescription n'en existe pas moins, mais vous, corporation, qui avez été trompée, vous aurez des dommages et intérêts à réclamer; restez en donc au principe; c'est-à-dire que puisque vos terrains ne peuvent vous échapper, et qu'ils valent la somme qui vous est due, je suis contre la transaction. Ennemi de la fraude, je ne puis consentir à ce qu'un avocat, oubliant ce qu'il y a de plus sacré dans son état; se fasse un titre de la fraude et du dol, et qu'il vienne en outre se rire de nous en nous offrant de nous rendre nos terrains, après nous avoir privés pendant un si long terme des revenus qui en seraient résultés. Je demande, si contre mon avis on accepte la transaction, que les frais restent du moins au compte de M. Hennen.

M. Phillips—Je crois que les terrains valent plus que la créance et en conséquence je suis d'avis que l'on transige.

M. Burthe—Je vote pour la transaction pure et simple afin de nous tirer de mains telles que celles dont M. Canonge vient de nous faire une peinture si vraie.

M. Blanc—Je ne conçois pas que le conseil puisse consentir à transiger sur une pareille affaire; ayant un jugement dans les mains si la Cour Suprême est contre vous, vous rentrez dans la situation où vous êtes; c'est à dire dans la propriété pure et simple de vos terrains.

M. Canonge présente plusieurs calculs qui prouvent que la perte du conseil serait plus grande en transigeant.

M. Burthe—Je demande le renvoi.

M. Lanna—Je seconde, après une légère

discussion entre MM. Blanc et White. La discussion est renvoyée.

M. Burthe annonce que les citoyens de la partie supérieure ont formé une compagnie de Pompier et qu'ils ont élu leurs officiers; il demande que les noms en soient consignés au journal des séances.

M. White demande l'urgence pour une résolution qu'il propose pour faire vendre les terrains appartenant ci-devant à M. Paulding. M. Blanc demande que les terrains soient divisés sur 40 pieds de face au lieu de 30.

La résolution de M. White ainsi amendée est adoptée.

L'ajournement est résolu jusqu'à Mercredi prochain.

Commercial.

Pris Courant du Havre, du 30 Septembre.

Georgie, Virginie, Mobile, Tennessee, et Alabama, 81 1/2 à 1 1/2; Géorgie longue soie. 1.70 à 2.75; Louisiane 95 à 1.20, Fernambourg 1.15 à 1.25, Bahia 1.5 à 1.15, Maragnan 1.5 à 1.10, Cayenne 1.10 à 1.15, Martinique et Guad. 1 à 1.22; Haiti 95 à 97; Caraque et Cumana 80 à 90 Carthagène 60 à 75.

Table with 4 columns: Espèces, Arriv., Ventes et Exp., Etat. Rows include: George et Virg, Mob. Ten. & Alab., Géorgie long. soie, Louisiane, Fernambourg, Bahia, Maragnan, Cayenne, Surinam, Minas, Martiniqu. et Gua., Bourbon, Cuba, Haiti, Caraque et Cumana, Manille, Varinas, Carthagène, Sénégal, Jumel, Berbice, Bengale, Porto-Rico.

ETAT de la place du Havre le 30 Septembre.

Table with 2 columns: Existences au 1er de ce mois, Arrivages du mois, Ventes et Expéditions du mois. Values: 57776, 9257-67033, 14674.

Existences au 30 52359

Mouvement du 1er Janvier jusqu'à ce jour.

Table with 2 columns: Existence 1er Janvier, Arrivages jusqu'à ce jour, Ventes et Expéditions jusqu'à ce jour. Values: 13791, 141194-184985, 132626.

Existences au 30 52359

Littérature.

Œuvres poétiques de George Canning, PREMIER MINISTRE DE S. M. BRITANNIQUE; Traduites en vers français, texte en regard, et précédées d'une notice sur sa vie, par M. Benjamin Laroche. Un volume in-18, grand papier. Prix: 3 fr. 50 cents chez Dondey-Dupré, père et fils, rue de Richelieu, n° 47 bis.

La notice placée en tête des œuvres poétiques de M. Canning n'est qu'un aperçu rapide de la vie de ce ministre regardé par lord Byron comme un génie presque universel. On regrette que le biographe, pressé par le temps, se soit contenté d'effleurer son sujet, et surtout qu'il nous ait longuement parlé de l'homme d'état, au lieu de nous faire connaître le poète et l'homme privé. Par un motif de convenance qu'on sera loin d'approuver, il garde un silence respectueux sur la mère de M. Canning, forcée de chercher des moyens d'existence dans la carrière du théâtre. Cette réticence tient de trop près à la flatterie, et nous ne voyons pas en quoi cette origine peut nuire à la renommée du ministre de la Grande-Bretagne. Au surplus, comme une pareille notice n'est pas un document historique dans lequel la postérité cherchera des détails officiels sur la vie du successeur de ceux que M. Benjamin Laroche a consignés dans son esquisse biographique.

Le bagage poétique de M. Canning n'est pas considérable; il ne se compose que d'une satire sur la révolution française, d'une pièce de vers sur l'asservissement de la Grèce moderne, d'une ode à Pitt, de l'épigramme d'un conspirateur, et de celle que nous avons publiée dans un de nos derniers Numéros sur la mort du fils de l'il-

lustre poète. La satire intitulée: la Morale moderne, est le morceau le plus étendu de ce recueil; l'auteur y passe en revue quelques-uns des personnages qui ont pris part à notre révolution; à ce sujet, le traducteur lui reproche dans ses notes de penser aujourd'hui bien différemment qu'en 1793 et 1794. Cette critique ne nous paraît pas fondée. Certes, on peut aimer la liberté et haïr la licence; il n'est pas nécessaire d'être Anglais pour préférer le règne des lois à celui du jacobinisme, et ce n'est point montrer une âme servile que de mettre hors de l'humanité des libéraux tels que Danton, Marat et Robespierre. Toutefois, l'arme dont M. Canning se sert le plus fréquemment dans cette satire, est l'arme du ridicule, qu'il manie avec non moins d'esprit que de gaieté. Quelquefois aussi, son style s'élève avec sa pensée, et le poète prend un vol audacieux jusque dans le domaine de l'imagination. Après avoir averti ses concitoyens des projets que la France a conçus contre l'Angleterre, il s'écrie:

Mais que sert qu'à ton nom pâlisse l'étranger, Si le poison subtil, dont tu te sens ronger, Aux sources de la vie exerçant son ravage, Vient écorner ta force et miner ton courage? Au sein de tes vallons, tel un chêne orgueilleux, Sur les bords d'un ruisseau lève un front sourcil-

leux. Plein de force, immobile et défiant l'orage, Sur les champs d'alentour il étend son ombrage. L'oiseau suspend son nid à ces rameaux épais; Les troupeaux vont sous lui chercher l'ombre et le frais.

Cependant, du ruisseau l'eau qui filtre en silence, Mine insensiblement les pieds de l'arbre immense.

Des racines déjà le nerf s'est affaibli; Déjà l'arbre ébranlé ne tient plus qu'à demi; Le roi de la forêt tombe et se déracine, Et ceux qu'il abritait partagent sa ruine.

Ces vers sont beaux, et nous semblent rendre très-fidèlement le sens de l'original. Dans ceux que M. Canning a consacrés aux malheurs de la Grèce, l'auteur a eu à lutter contre l'espèce de monotonie qui règne dans tous les ouvrages composés sur ce sujet. Tous nous parlent presque à chaque ligne de Léonidas, de Marathon, des Thermopyles; noms d'immortelle mémoire, mais dont le retour trop fréquent nuit à la variété des images. Cependant M. Canning a su trouver le moyen de ranimer certaines parties de son sujet. Les vers suivants en sont la preuve:

O Grèce! les lauriers de Mars et de Bellone Seuls ne composent pas ta brillante couronne; Tes champs, où la morale a su long-temps fleurir, Ont vu penser Platon et Socrate mourir. Dans tes temples pompeux la colonne élançée, Des humains jusqu'aux dieux éleva la pensée, Ta noble architecture, en sa simplicité, A la grâce toujours unit la majesté.

La toile s'anima sous les doigts du génie; Du marbre et de l'airain on voit jaillir la vie; L'auguste poésie, en vers mélodieux, Fit entendre aux humains le langage des dieux. Mésomène toucha de ses flammes sacrées Du chantre d'Ithon, les lèvres inspirées. Sapho de ses amours modula les langoureux, Tyrré aux fers combats entraîna tous les cœurs!

Pindare éleva l'aile au vol de sa pensée, Et le front des tyrans pâlit aux chants d'Alcée. Alors son sceptre en main, la tragédie en pleurs, Sur la scène étala ses augustes douleurs, Tandis qu'on vit sa saur, dans son joyeux délire, Agiter ses grelots et provoquer le rire.

Vils esclaves, tes fils en silence gémissent; Ils souffrent! point d'amis qui pour eux s'attendent!

Aux pieds de leurs tyrans ils rampent ignorés; Ils meurent dans leur chaîne, et ne sont pas pleurés!

Soannis au joug pesant d'un despotisme inflame, La tyrannie ordonne; il faut saisir la rampe; Ou courant à la terre arracher ses trésors, S'ensevelir vivans dans le séjour des morts. Que peut contre le sort leur faible impuissance? Pour tenir en effroi leur foule ébahie, Chaque aurore nouvelle étale à leur reveil, De supplices nouveaux le sanglant appareil. Ecrasé sous les pieds du tyran qui l'opprime, Obscur et trembler, Grec, vois ton partage!

Cette ouvrage ne pouvait paraître dans une circonstance plus favorable; aussi, excite-t-il vivement la curiosité du public; et le libraire trouvera sans doute dans la vente de son livre un adoucissement aux regrets que doit lui inspirer la perte de l'auteur.

Le petit Bossu, ou les Voyages de mon oncle—ouvrage dirigé contre les croyances superstitieuses, les préjugés et les erreurs populaires, avec cette épigraphe: La crédulité des sots est le patrimoine des fignons; par Fréd. Rouvenoy, Liège, 1827; Latour. In-18 de 282 pages.

Jacques le bossu, quitte son village et sa famille à dix-huit ans, avec une pacotille de livres qu'il distribue dans les campagnes et les petites villes. Un curé, homme instruit, homme excellent, l'emmena dans son presbytère et lui donna des conseils qui se gravent dans la mémoire du jeune colporteur. Jacques, doué d'une âme élevée, d'un esprit original et du talent de l'observation, se fait un fonds de philosophie pratique qui le met à même de rendre partout d'utiles services; profondément religieux, mais ennemi de toute idée superstitieuse, il s'attache à combattre les préjugés populaires, à prêcher l'a-